



Déploiement - PIE

Bombe incapacitante - Caméra individuelle

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme

Objet : Déploiement PIE, bombe incapacitante et caméra individuelle.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Je viens par la présente solliciter votre attention sur 3 dossiers sécuritaires portés par FO Justice, et pour lesquels nous déplorons aujourd'hui un manque de visibilité sur la mise en œuvre et l'évolution.

Le premier concerne le déploiement du pistolet à impulsion électrique (PIE) dont l'expérimentation a débuté en décembre 2021 et se terminera en juillet 2022.

Où en sommes-nous sur la formation ? Tous les sites prévus ont-ils été pourvus ?

Le second porte sur le déploiement des bombes incapacitantes. Le décret du 8 octobre 2021 modifiant le décret du 23 août 2011 sur l'armement des personnels de l'administration pénitentiaire autorise les gradés à être dotés de cette arme.

Qu'en est-il de cette disposition et de son déploiement ?

Le troisième dossier se rapporte à la caméra individuelle. En effet, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) acte la généralisation des caméras individuelles pour le personnel pénitentiaire. Pour FO Justice, si on prend en compte les retours de l'expérimentation de cet outil, le choix de matériel sera déterminant.

Qu'en est-il du choix du matériel qui sera fait par notre administration ?

Qu'en est-il du calendrier de déploiement ?

Dans l'attente de vos retours sur ces dossiers, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

